



**Lycée Polyvalent
Général, Technologique, Professionnel**
20 rue de Hirtzbach
68132 ALTKIRCH Cedex
tél. 03 89 07 57 07
fax 03 89 07 57 29
ce.0680001G@ac-strasbourg.fr
www.lyc-henner-altkirch.ac-strasbourg.fr

INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

*Dossier suivi par Mme Fortin
Secrétariat élèves Bât A*

La campagne d'inscription en ligne pour le transport scolaire 2017/2018 sera ouverte à partir du 5 juin 2017 sur le site <http://cartebus68.transports.grandest.fr>

L'inscription est faite par les familles. Comme en 2016-2017, l'inscription en ligne nécessitera l'ouverture d'un compte en saisissant une adresse mail. Le titulaire de cette adresse recevra aussitôt un mot de passe lui permettant de compléter le formulaire en ligne. **Le justificatif de la demande de carte de transport enregistrée doit être imprimée et transmis au moment de l'inscription de l'élève.**

Les comptes ouverts en 2016-2017 restent utilisables pour l'inscription 2017/2018. Les personnes n'ayant pas conservé le mot de passe pourront utiliser la fonction « j'ai oublié mon mot de passe ».

Les modalités d'édition et de distribution des cartes sont inchangées :

- **Lignes régulières (TRANSDEV)** : les cartes sont distribuées par le transporteur contre paiement d'une facture trimestrielle. Après paiement les parents reçoivent une vignette à coller sur la carte du bénéficiaire.
- **Transports spéciaux scolaires** : la carte transmise par la COMCOM de Dannemarie ou par le SIAS d'Altkirch sera distribuée aux élèves par le secrétariat élèves bât A au mois de septembre. Une liste sera affichée dans le Hall du bâtiment A

En ce qui concerne les transports urbains TRACE, SOLEA ou DISTRIBUS. Les cartes de transport urbain doivent être souscrites auprès agences commerciales de ces trois réseaux.

Pour les transports S.N.C.F. la demande d'abonnement SNCF est à récupérer au secrétariat élèves. 2 photos sont à joindre à la liasse.

Un élève ne peut pas cumuler deux modes de transports.

Un formulaire papier est disponible au secrétariat élèves pour les parents ayant 2 adresses différentes et pour les demandes de duplicata en cas de perte de la carte de transport. Dans ce dernier cas, un chèque de 20.00 € sera à joindre à la demande.

La prise en charge des transports réguliers et scolaires est subventionné par la Région GRAND EST selon les critères suivants :

- le domicile légal de l'élève doit se situer dans le Haut Rhin
- La distance domicile – lycée doit être supérieure à 3 km.
- Les trajets intra-muros ne sont pas subventionnés (élèves domiciliés dans la commune de l'établissement)
- Droit au transport limité à un aller – retour quotidien
- Gratuité pour les élèves de DIMA ou Prépa Pro
- Participation familiale de 35 % du coût de l'abonnement pour les lycéens quel que soit leur âge
- Le droit au transport scolaire subventionné est limité au niveau Baccalauréat ou 22 ans.

Une navette gare d'Altkirch – lycée est mis en place par le SIAS d'Altkirch. Pour pouvoir bénéficier de ce transport il est impératif d'avoir une carte avec photo au nom de l'élève.

Il est demandé que les élèves soient toujours en possession de leur titre de transport afin qu'ils puissent le présenter lors des différents contrôles.